



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

maintien

Question au Gouvernement n° 1061

Texte de la question

### LUTTE CONTRE LE PROXÉNÉTISME ET LA PROSTITUTION À PARIS

**M. le président.** La parole est à M. Claude Goasgen, pour le groupe UMP.

**M. Claude Goasgen.** Je souhaite saluer, au nom des élus parisiens et de tous les Parisiens, les résultats politiques que le Gouvernement, le Premier ministre et le ministre de l'intérieur ont obtenus en matière de lutte contre la délinquance à Paris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur, je souhaite vous interroger plus particulièrement sur la baisse remarquable du proxénétisme et de la prostitution à Paris. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Durant des années, on s'est interrogé, dans cet hémicycle, sur le caractère inéluctable du racolage actif et passif dans les grandes villes, en se posant même des questions métaphysiques : pour reprendre l'expression de certains, fallait-il donner un statut aux « travailleurs du sexe » ?

**M. Jean-Marie Le Guen.** C'était Mme de Panafieu !

**M. Claude Goasgen.** Il est temps, monsieur le ministre, d'éclairer les Parisiens sur les résultats réels de notre politique dans ce domaine, car un député socialiste, qui participe très régulièrement aux débats, a eu le toupet de demander à la radio des explications à ce sujet. Comme il ne les demande pas lui-même dans cet hémicycle...

**M. François Hollande.** Vous posez la question à sa place !

**M. Claude Goasgen.** ... et qu'il a jugé dérisoires les annonces du ministre de l'intérieur, je vous demande de nous donner des explications.

Les élus du 18e arrondissement, notamment son maire, ont manifesté contre la prostitution. Alors, soyez gentil, monsieur le ministre : l'ancien ministre de l'intérieur a précédemment tout raté, donnez-lui sa chance comme manifestant ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

**M. Nicolas Sarkozy,** ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. La question de la prostitution est une des plus difficiles, d'abord parce qu'elle ne prête ni à la caricature ni à la gaudriole : il s'agit d'êtres humains, qu'ils soient sur le trottoir ou qu'ils vivent dans les immeubles et n'en peuvent plus, dans le 18e arrondissement ou ailleurs.

À la suite d'un débat digne et responsable, nous avons décidé tous ensemble qu'il fallait faire quelque chose. Et nous avons agi, à Paris et ailleurs.

Les chiffres de la préfecture de police de Paris dont je dispose ne devraient pas être contestables, puisque le préfet de police a été choisi par le précédent gouvernement et que nous lui avons renouvelé notre confiance. Son *curriculum vitae* montre qu'il a été directeur de cabinet d'un ministre socialiste. Alors, ce n'est tout de même pas le groupe socialiste qui contestera la parole d'un haut fonctionnaire de cette qualité que nous avons confirmé avec M. Raffarin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Sur ce sujet, toutes les précautions sont prises.

Il y avait au début de l'année 2003 à Paris 1 700 prostituées sur la voie publique. A la fin de l'année, le chiffre est tombé à 1 000, soit 40 % de moins. Comment avons-nous obtenu un tel résultat ?

**M. Christian Bataille.** Préparons-nous au triomphe !

**M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.** Premièrement, pour une raison simple. Il vous intéressera certainement d'apprendre, mesdames, messieurs les députés, que 279 proxénètes ont été arrêtés en 2003. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est 82 % de plus qu'en 2002, et je n'aurai pas la cruauté de comparer avec 2001, parce que l'écart est abyssal. Or, quand les proxénètes sont en prison, les prostituées peuvent quitter le trottoir.

Deuxièmement, 126 prostituées étrangères ont été raccompagnées chez elles. Je ne vois pas au nom de quoi nous aurions dû les garder réduites à l'état d'esclave sur nos trottoirs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Christian Bataille.** C'est grotesque !

**M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.** Troisièmement, 100 prostituées ont accepté de dénoncer leur proxénète et nous leur avons fourni un titre de séjour et une protection, comme nous nous y étions engagés.

Enfin, quatrièmement, il y a eu 1 747 procédures pour racolage, car je ne vois pas, là encore, au nom de quoi certain Parisiens devraient être condamnés à rentrer chez eux entre deux haies de prostituées et de proxénètes, au milieu des clients qu'ils attirent. Ceux qui trouvent cette situation normale n'ont qu'à aller vivre dans ces immeubles... (« *Démago !* » *sur les bancs du groupe socialiste.*)... où plus personne ne veut habiter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1061

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 janvier 2004